



46^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition

« Rhône - Charbonnières »

Championnat de France des Rallyes VHC

Coupe de France des Rallyes (*coef. 2*)

Championnat Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes

20, 21 & 22 AVRIL 2023

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Association Sportive Automobile du Rhône

40 cours de Verdun – 69002 LYON

Tél. : 06 12 30 33 31

Email : contact@asarhone.com

Ce règlement particulier complète : Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement du Championnat de France des rallyes VHC 2023 et le règlement du 75^{ème} Rallye Rhône - Charbonnières.

Les rallyes français sont disputés conformément aux Code Sportif International (et ses annexes) de la fédération Internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A) et au règlement particulier de ce rallye.

PROGRAMME - INFORMATION - ADRESSES

Jeudi 20 avril 2023	20h00	Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs (PC Rallye)
	23h30	Publication de la liste des équipages admis au départ Publication des heures et ordre départs de la 1 ^{ère} étape
Vendredi 21 avril 2023	11h14 (*)	Départ de la 1 ^{ère} étape à Charbonnières
	20h17 (*)	Arrivée de la 1 ^{ère} étape à Charbonnières
	22h00	Publication du classement à l'issue de la 1 ^{ère} étape Publication des heures et ordre des départs de la 2 ^{ème} étape
Samedi 22 avril 2023	10h25 (*)	Départ de la 2 ^{ème} étape à Charbonnières
	14h44 (*)	Parc de repositionnement - Arrivée de la 2 ^{ème} étape à Charbonnières
		Vérifications finales dès l'arrivée
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent

(*) Selon nombre de concurrents Modernes

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Rhône organise le **46^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Rhône - Charbonnières »** qui se déroulera du 20 au 22 avril 2023, avec le concours des municipalités de Charbonnières-les Bains, du Conseil Général du Rhône et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône Alpes sous permis d'organisation n° **N4** en date du **17/01/2023**. Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous permis d'organisation n° **110** en date du **09/02/2023**.

1.1p OFFICIELS DU RALLYE

Idem Championnat de France, sauf :

Collège des Commissaires Sportifs :	
Président	Hervé BESSON
Membres	Georges LEMMENS, Fabien ZYCH
Directeur de Course VHC	Jérôme GARDIA
00	Denis MOCELLIN
Commissaire Technique VHC délégué FFSA	Bernard POTTIER
Commissaires Techniques	Jean-Claude CARRE

1.2p ELIGIBILITE

Le 46^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Rhône - Charbonnières » compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes VHC,
- Le Challenge Petites cylindrées,
- La Coupe de France des Rallyes VHC (Coefficient 2),
- Le Championnat des rallyes VHC de la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 46^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Rhône - Charbonnières » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **lundi 10 avril 2023**.

Chaque demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée d'une photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique (PTH – PTN – 3 volets-Classic).

Adresse Postale Obligatoire pour tous envoi de courriers :

Emmanuel VEYRET
11 rue Pierre Dupont
69250 Neuville-sur-Saône

3.1.10p Le nombre des engagés est fixé à **40 voitures maximum**.

3.1.11p Les droits d'engagement sont fixés :

- Droits normaux : **700 €** ⁽¹⁾
- Licenciés (Pilote et Copilote) de l'Association Sportive Automobile du Rhône engagés avant le lundi 20 mars 2023 : **600 €** ⁽¹⁾

(1) Une somme forfaitaire fixée à 50 € sera à rajouter aux droits d'engagement pour le système de géo localisation.

Ces droits seront doublés (1 400 €) pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

Toute demande d'engagement non accompagné du montant des droits d'engagement sera nulle.

3.3p ORDRE DE DEPART

Conforme aux règles spécifiques VHC 2023.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Sont admises exclusivement les voitures possédant un passeport (PTH FIA ou PTHN FFSA).

Périodes E à J2 soit :

- A périodes E, F, G1 (1947 à 1969)
- B périodes G2, GR, H1, (1970 à 1975)
- C périodes H2, HR (1976), et I, (1976 à 1981)
- D période J1 (1982 à 1985)
- E période J2 (de 1986 à 1990)

Ces voitures seront répertoriées par groupe comme à l'époque :

- Groupe 1 T Tourisme de série

- Groupe 2 CT Tourisme de compétition
- Groupe 3 GT Grand Tourisme de série
- Groupe 4/5 GTS / GTP/HST/TSRC Grand Tourisme de compétition
- Groupe N VHC Production
- Groupe A VHC Tourisme
- Groupe B VHC

Les voitures du Groupe "Classic de compétition" (de 1977 à 1981 avec passeport 3 volets et la fiche d'homologation de la voiture obligatoires) peuvent être admises dans une manche du CFR VHC avec un classement indépendant, mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement du CFR VHC.

Toutes les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance électrique de direction. Il est également autorisé de monter une direction assistée existante ou homologuée provenant d'un même modèle de voiture que celui présenté, sans changement de période, si ce modèle n'en est pas équipé d'origine dans la période présentée.

Les voitures équipées **de directions assistées électriques ou non homologuées peuvent prendre le départ d'un rallye du Championnat de France mais dans ce cas, elles** seront admises uniquement en Classic **et ne marqueront pas de points, ni au Championnat de France, ni à la Coupe de France.**

Pour prétendre marquer des points au Championnat, les concurrents devront rester conformes à leur PTH.

ARTICLE 6P – SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1p DESCRIPTION

Longueur totale du parcours :	359,74 km
Nombre d'Epreuves Spéciales :	9
Longueur totale des Epreuves Spéciales :	151,94 km
Nombre de sections :	4
Nombre d'Étapes :	2
Type de revêtement :	Asphalte

Parcs d'Assistance - 1^{ère} Étape : B - 2^{ème} Étape : C

Distances entre Parcs d'Assistance :

Départ à A = 15,84 km – A à B = 94,60 km dont ES = 49,32 km – B à C = 122,57 km dont ES = 49,32 km

C à Arrivée = 128,51 km dont ES = 53,30 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe « Itinéraire »

Une séance d'essai sera organisée à Limonest (voir article 7.5.20) : 2,685 km.

6.2p RECONNAISSANCES

Voir règlement 75^{ème} Rallye Rhône - Charbonnières

(ANNEXE 2 – PLANNING DES RECONNAISSANCES)

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7-1p DEPART

Le rallye VHC partira pour l'intégralité du rallye derrière les concurrents du rallye du Championnat de France.

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition, eux-mêmes établis à la discrétion de l'organisation pour la 1^{ère} étape, et dans l'ordre du classement de celle-ci pour la 2^{ème} étape.

7.3.17p Nouveau départ après abandon

Voir règlement 75^{ème} Rallye Rhône - Charbonnières

7.5.20p Séance d'essais

Voir règlement 75^{ème} Rallye Rhône - Charbonnières

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

A l'issue de chaque rallye trois classements distincts seront établis :

- 1 classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- 1 classement pour les périodes E à I
- 1 classement pour les périodes J
- 1 classement général pour les petites cylindrées
- 1 classement pour les Classic

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

ARTICLE 10P – PRIX

10.1p - REMISE DES PRIX

La Remise des Prix du **46^{ème} Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Rhône - Charbonnières »** se déroulera le Samedi 22 avril 2023 sur le podium d'arrivée - Salle Sainte Luce, Charbonnières-les-Bains –

10.2p – PODIUM FINAL - PROTOCOLE

- Classement général N, A, B J (récompenses sur podium 3 marches)
- Classement général groupe 1, 2, 3, 4/5 (regroupés) (récompenses sur podium 3 marches)
- Classement challenge Petites Cylindrées (récompenses sur podium 3 marches)
- 1^{ère} féminine
- Classement groupes et classes
- Premier du classement général "Classic de compétition" (1977 – 1981)

Tous les équipages classés devront passer sur le podium final et recevront un prix pour chacun des 2 membres de l'équipage.